

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o. 04-0623 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DU CLD DE BROME-MISSISQUOI

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE qu'à sa séance tenue le 27 juin 2023 à 8 h, à son siège social, le conseil d'administration du CLD de Brome-Missisquoi a adopté le **Règlement n^o 04-0623 déterminant les modalités de publication des avis publics du CLD de Brome-Missisquoi**. Ce règlement entre en vigueur le 28 juin 2023.

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet du CLD à l'adresse suivante: <https://cldbmq.ca/documents-et-references/>. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance dudit règlement au bureau du CLD situé au 749 rue Principale à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à COWANSVILLE ce vingt-huitième (28^e) jour de juin de l'année DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023).

La directrice générale,



Mélanie Thibault